

LA SILICE KESAKO ?

Il s'agit du minéral le plus répandu dans le monde !

La manipulation de roches massives sans dégagement de particules n'est pas connue pour poser des soucis de santé. Si ces roches contiennent de la silice cristalline, les travailler génère des poussières reconnues comme cancérigènes (CIRC 1).

(Le CIRC est le Centre International de Recherche sur le Cancer, il s'agit de l'agence de recherche de l'Organisation Mondiale de la Santé)



PRINCIPAUX EFFETS SUR LA SANTÉ

La **bronchite chronique** = inflammation persistante des bronches.

La **silicose** (fibrose pulmonaire due à la silice cristalline) = inflammation du tissu pulmonaire par les poussières de silice, favorisant l'apparition d'un tissu cicatriciel moins fonctionnel (perte de la souplesse du poumon).

Ces effets sont différés et n'apparaissent pas, dans les contextes d'exposition actuels, avant 15 à 20 ans après le début de l'exposition.

COMPLICATIONS DE LA SILICOSE

- Les infections pulmonaires
- Le cancer broncho-pulmonaire
- Le pneumothorax (= plèvre qui se remplit d'air)
- Autres (certaines maladies auto-immunes...)

Le cancer du poumon en lien avec l'exposition à la silice ne survient pas sur un poumon sain. La silicose est toujours un préalable à son apparition.

POURQUOI SE PROTÉGER ?

Car **plus la concentration respirée est élevée**, plus l'exposition est prolongée, **plus le risque de silicose est important.**

Car à l'arrêt de l'exposition :

- Il n'y a **jamais d'amélioration de l'état de santé**
- Une stabilisation est possible
- La poursuite de l'évolution de la silicose est également possible

Attention : les particules dangereuses pour la santé sont invisibles à l'œil nu (entre 0.5 et 5 µ). Le fait de ne pas constater d'empoussièrement n'est donc pas l'assurance d'une absence d'exposition !

COMMENT SE PROTÉGER ?



Mesures organisationnelles :

- Réflexion pour passer le moins de temps possible exposé aux poussières
- Attention aux tâches pouvant exposer aux poussières de silice à distance du lieu d'extraction (changement des filtres du camion, nettoyage de la benne...)

Mesures collectives :

- Arrosage
- Bureaux à pression positive
- Vitres/Portes (du camion, du bureau...) fermées
- Ventilation du camion en circuit fermé, sans apport d'air extérieur

Mesures individuelles :

- Masque FFP3
- Masque à adduction d'air

Pendant l'activité exposante...



Suivi déterminé par le Médecin du travail de l'entreprise



Pouvant comprendre des **examens complémentaires**

(surtout pour les salariés exposés fréquemment et/ou exposés à de fortes concentrations)

- L'**exploration fonctionnelle respiratoire** (permet de dépister la perte de souplesse du poumon et / ou l'irritation des bronches)
- La **radiographie pulmonaire** (permet de dépister les premières « cicatrices » des poumons, avant l'apparition des symptômes)

... et après



Suivi post-exposition : changement de travail, arrêt de l'exposition

- Demandez une attestation d'exposition à votre employeur, au départ de l'entreprise
- Indiquez l'exposition antérieure à la silice à votre nouveau Médecin du travail



Suivi post-professionnel : arrêt de toute activité professionnelle

- Demandez une attestation d'exposition à votre employeur, au départ de l'entreprise
- Demandez le suivi post-professionnel à votre caisse d'Assurance Maladie



Réalisation PST | Septembre 2017 | Photographie & illustrations PST - Freepik - Pixabay | #83-2017